



Le baptême civil ou républicain

Par **reguer**, le **03/08/2010 à 19:34**

Bonjour, rnA quoi cela set-il de désigner un parrain et une marraine pour le baptême civil si ceci n'a aucune valeur juridiquement? Merci.

Par **Marion2**, le **03/08/2010 à 22:05**

Bonsoir, rnEt à quoi sert un baptême religieux ? C'est la même chose... rn[citation]Le baptême civil (ou républicain) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. rnHistoriquement, la notion de baptême républicain remonte au décret du 20 prairial, an II (8 juin 1794) qui a décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil. Depuis deux siècles, certains gouvernements le remettent au goût du jour et il est toujours célébré aujourd'hui. rnNéanmoins, le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli. Vous devez donc vous adresser à votre maire et c'est lui qui décidera s'il est d'accord ou non car rien ne l'y oblige. rnPar ailleurs, ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil. rnEn résumé, l'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Le certificat de baptême civil remis pendant la cérémonie n'a aucune valeur légale. rnA quoi sert le baptême ? rnC'est un moyen de célébrer la venue au monde de votre Bébé sans lui donner un caractère religieux. Un bon compromis quand les parents sont de religions différentes ou athées. Vous êtes libres de l'organiser comme vous voulez. rnA vous de déterminer le nombre de marraines que vous voulez donner à votre enfant. A vous de choisir le discours et les intervenants pendant la cérémonie. rnLes documents à fournir sont différents d'une mairie

à l'autre. Généralement, on vous demande votre livret de famille, une quittance de loyer, d'électricité ou autre et la copie de la pièce d'identité des parrains et marraines. rnrnrn [citation]

Par **reguer**, le **04/08/2010 à 08:45**

Tu ne réponds à ma question, je sais ce qu'est un baptême civil vu que c'est ce que j'ai fait pour mon fils, de plus dans le texte que tu as mis il y a noté que le nombre de marraines est à déterminer, or il faut une marraine et un parrain obligatoire, non pas plusieurs marraines. rnrn **Ma question est pourquoi avoir à choisir un parrain et une marraine alors que si ils arrivent quelque chose aux parents, ce choix n'a aucune valeur juridique?** Merci. rnrnLe baptême religieux n'a rien à voir.

Par **Marion2**, le **04/08/2010 à 09:45**

Il peut y avoir plusieurs marraines (tout dépend de la mairie) c'est un droit.rnrnEn résumé, l'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il vous est donc conseillé de désigner un tuteur par voie testamentaire notariée ou sous-seing privé (article 398 du code civil).rnrnrnLe baptême civil est comme le baptême religieux, il n'a aucune valeur juridique.rnrnAvant de faire ce baptême vous saviez ce qu'il en était ... rnA noter qu'une cas de disparition des parents, le Juge privilégie un tuteur faisant partie de la famille.

Par **reguer**, le **04/08/2010 à 10:01**

D'accord pour la précision "des marraines", je l'ignorais néanmoins pour le reste je le savais donc autrement dit, pardonnez-moi la brutalité de mes mots mais le parrain et la marraine ne servent à rien, c'est un peu superflu vu leur "non rôle" et c'est le plus important pour nous finalement, si nous venions à disparaître. C'est dommage. rnrnEn général, les grands-parents sont désignés comme tuteur si nous n'avons désigné personne par voie testamentaire (dans le cas ou les 2 parents disparaissent) néanmoins l'enfant se retrouve objet de déchirement familial, à qui va avoir la garde... rnrnJe suis d'accord en ce qui concerne l'aspect juridique concernant les 2 baptêmes, mais je pense que pour la religion le parrain et la marraine ont un rôle beaucoup plus important que le civil. rnrnEn tout cas je vous remercie, cela confirme bien ce que j'avais compris, je ne regrette tout de même pas ce baptême. rnrnCordialement.